



## **Négociations salariales chez ENEDIS c'est le « tarif minimum » pour les agents !**

Au sortir d'une deuxième séance de négociation de salaire dans l'entreprise ENEDIS, les 4 organisations syndicales représentatives interpellent la Direction sur son manque de reconnaissance envers les agents du service public de l'électricité.

En effet, alors qu'au mois d'octobre les fédérations syndicales avaient déjà alerté les employeurs de la Branche des IEG sur le fait qu'elles ne toléreraient pas des négociations salariales au rabais dans les entreprises, **la Direction d'ENEDIS nous propose un « tarif minimum » à 1,7% soit environ 27500 NR, pour les agents ce 27 novembre 2024 !**

Tarif minimum alors que les agents, eux, payent régulièrement le tarif maximum pour faire face aux aléas climatiques qui se multiplient. Ils mettent régulièrement leur vie personnelle de côté pour rétablir la fourniture d'électricité aux usagers et leur assurer un service public de qualité.

Les dispositifs exceptionnels se mettent en place avec la contribution de tous dans les grands événements sportifs et culturels comme dans les moments de crises climatiques. La Direction d'ENEDIS doit savoir reconnaître ses agents à la hauteur de leur engagement.

**Ces mêmes agents subissent aussi l'inflation comme l'ensemble des citoyens français et il serait intolérable que leur pouvoir d'achat soit dégradé par le manque de considération que les dirigeants d'ENEDIS leur porte.**

Ne mélangeons pas les genres et ne nous laissons pas brouiller les pistes par des futures négociations sur les thèmes de la « Vie chère », de l'intéressement ou encore de la prime « partage de la valeur » que la Direction a, à dessein, planté dans le décor de la négociation actuelle mais qui sont des dispositifs complémentaires et qui ne doivent en rien supplanter les négociations sur les salaires.

Par conséquent, les quatre organisations syndicales représentatives d'ENEDIS, la CGT, CFE, CFDT et FO exigent que la Direction crée les conditions de négociations salariales apaisées en prenant le temps d'un véritable dialogue social et en proposant un minimum de 2,3% de taux de mesures individuelles (équivalent à environ 37.000NR soit une moyenne de 1NR pour tous).

***Les quatre organisations syndicales représentatives d'ENEDIS, la CGT, CFE, CFDT et FO, appellent l'ensemble des agents d'ENEDIS à mettre sous contrôle social ces négociations en se mettant en grève le jeudi 5 décembre 2024 et en restant mobilisés sur l'avancée de ces négociations.***

Il est temps de reconnaître les salariés d'ENEDIS à la hauteur de leur investissement, de leur expertise et de leur engagement dans l'entreprise.

Paris, le 27 novembre 2024